



# Râteau pour pince à grumes

## Porte-outils compacts

N° de modèle 23141

### Instructions de montage

**Important:** Le râteau pour pince à grumes est destiné au nettoyage sur les sites d'entretien des arbres et ne doit être utilisé que pour ramasser les petites branches et les débris végétaux.

#### ⚠ ATTENTION

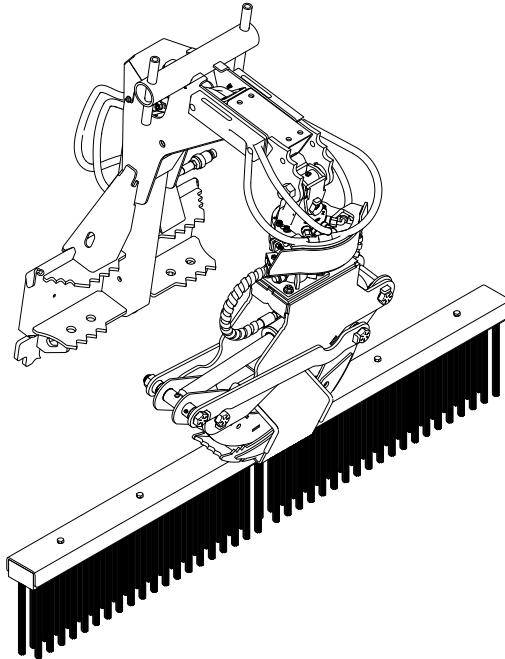
##### CALIFORNIE

##### Proposition 65 - Avertissement

L'utilisation de ce produit peut entraîner une exposition à des substances chimiques considérées par l'état de Californie comme capables de provoquer des cancers, des anomalies congénitales ou d'autres troubles de la reproduction.

## Montage

1. Montez la pince à grumes sur la machine; voir le *Manuel de l'utilisateur* de la machine.
2. Si l'attelage est installé, déposez-le de la pince à grumes.
3. Placez le râteau sur une surface plane et horizontale en laissant suffisamment de place derrière pour la machine.
4. Saisissez le cadre du râteau à l'aide du pince à grumes et fermez partiellement les dents de la pince.



g535872

Figure 1



Des autocollants de sécurité et des instructions bien visibles par l'opérateur sont placés près de tous les endroits potentiellement dangereux. Remplacez tout autocollant endommagé ou manquant.



147-5747

e\_decal147-5747



\* 3 4 7 1 - 6 6 1 \*

- Basculez la plaque de fixation en arrière de manière à faire pivoter la pince et le râteau vers la plaque.

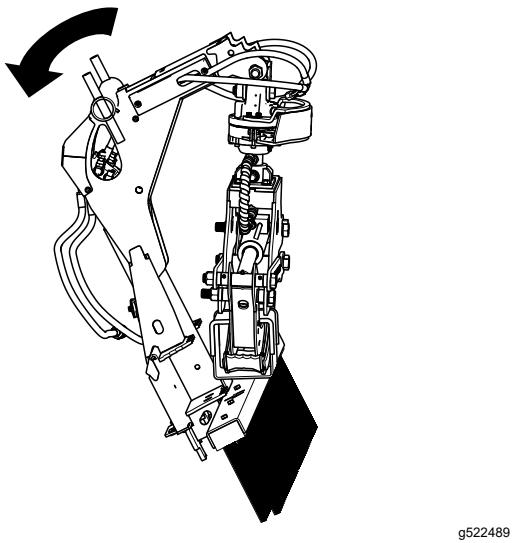


Figure 2

g522489

- Ouvrez légèrement les dents de la pince à grumes pour repositionner le râteau.
- Alignez le crochet du râteau sur le tube de montage de l'attelage et fermez complètement les dents pour éléver le crochet dans le tube.

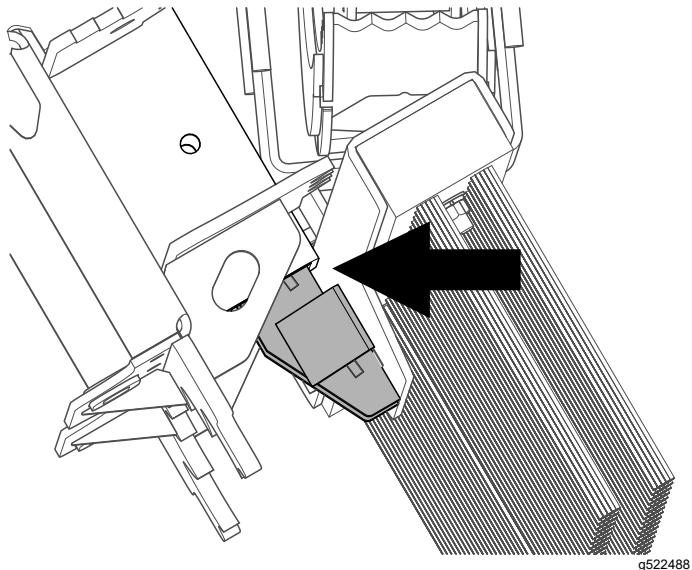


Figure 3

g522488

# Vue d'ensemble du produit

## Caractéristiques techniques

Largeur	183 cm (72 po)
Poids	59 kg (130 lb)

## Utilisation

- Vérifiez que le râteau est correctement fixé sur la pince à grumes avant de le déplacer et de l'utiliser.
- Basculez l'outil en arrière et abaissez le râteau.

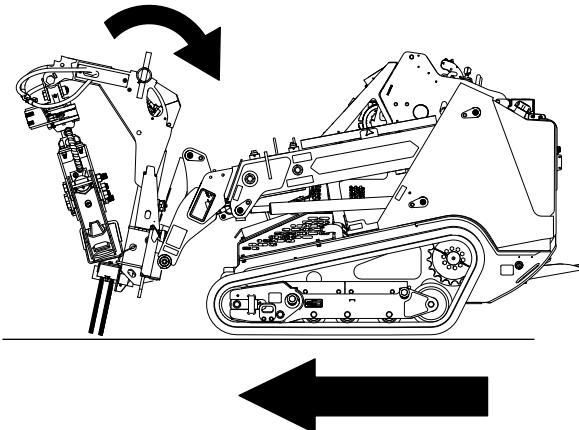


Figure 4

g535871

Machine se déplaçant en avant

- Poussez les petits débris éparpillés avec le groupe de déplacement.

**Remarque:** Pour les pinces à grumes à rotation motorisée, faites tourner la pince pour incliner le râteau.

**Important:** N'ouvrez pas la pince pendant que vous levez le râteau sinon ce dernier tombera.

# Remisage

1. Avant un remisage de longue durée, lavez soigneusement l'accessoire avec de l'eau et un détergent doux.
2. Contrôlez et resserrez tous les boulons, écrous et vis. Réparez ou remplacez les pièces endommagées ou usées.
3. Peignez toutes les surfaces métalliques éraflées ou mises à nu. Une peinture pour retouches est disponible chez les dépositaires-réparateurs agréés.
4. Rangez l'accessoire dans un endroit propre et sec, comme un garage ou une remise. Couvrez-le pour le protéger et le garder propre.

# Proposition 65 de Californie – Information concernant cet avertissement

## En quoi consiste cet avertissement?

Certains produits commercialisés présentent une étiquette d'avertissement semblable à ce qui suit :

**AVERTISSEMENT : Cancer et troubles de la reproduction –**  
**www.p65Warnings.ca.gov.**

## Qu'est-ce que la Proposition 65?

La Proposition 65 s'applique à toute société exerçant son activité en Californie, qui vend des produits en Californie ou qui fabrique des produits susceptibles d'être vendus ou importés en Californie. Elle stipule que le Gouverneur de Californie doit tenir et publier une liste des substances chimiques connues comme causant des cancers, malformations congénitales et/ou autres troubles de la reproduction. Cette liste, qui est mise à jour chaque année, comprend des centaines de substances chimiques présentes dans de nombreux objets du quotidien. La Proposition 65 a pour objet d'informer le public quant à l'exposition à ces substances chimiques.

La Proposition 65 n'interdit pas la vente de produits contenant ces substances chimiques, mais impose la présence d'avertissemens sur tout produit concerné, sur son emballage ou sur la documentation fournie avec le produit. D'autre part, un avertissement de la Proposition 65 ne signifie pas qu'un produit est en infraction avec les normes ou exigences de sécurité du produit. De fait, le gouvernement californien a clairement précisé qu'un avertissement de la Proposition 65 « était différent d'une décision réglementaire établissant l'innocuité d'un produit ». Bon nombre de ces substances chimiques sont utilisées dans des produits du quotidien depuis des années, sans aucun effet nocif documenté. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur <https://oag.ca.gov/prop65/faqs-view-all>.

Un avertissement de la Proposition 65 signifie qu'une société a soit (1) évalué l'exposition et conclu qu'elle dépassait le « niveau ne posant aucun risque significatif »; soit (2) choisi d'émettre un avertissement simplement sur la base de sa compréhension quant à la présence d'une substance chimique de la liste, sans tenter d'en évaluer l'exposition.

## Cette loi s'applique-t-elle partout?

Les avertissements de la Proposition 65 sont exigés uniquement en vertu de la loi californienne. Ces avertissements sont présents dans tout l'état de Californie, dans des environnements très variés, notamment mais pas uniquement les restaurants, magasins d'alimentations, hôtels, écoles et hôpitaux, et sur un vaste éventail de produits. En outre, certains détaillants en ligne et par correspondance fournissent des avertissements de la Proposition 65 sur leurs sites internet ou dans leurs catalogues.

## Quelles différences entre les avertissements de Californie et les limites fédérales?

Les normes de la Proposition 65 sont souvent plus strictes que les normes fédérales et internationales. Diverses substances exigent un avertissement de la Proposition 65 à des niveaux bien inférieurs aux limites d'intervention fédérales. Par exemple, la norme de la Proposition 65 en matière d'avertissemens pour le plomb se situe à 0,5 µg/jour, soit bien moins que les normes fédérales et internationales.

## Pourquoi l'avertissement ne figure-t-il pas sur tous les produits semblables?

- Pour les produits commercialisés en Californie, l'étiquetage Proposition 65 est exigé, tandis qu'il ne l'est pas sur des produits similaires commercialisés ailleurs.
- Il se peut qu'une société impliquée dans un procès lié à la Proposition 65 et parvenant à un accord soit obligée d'utiliser les avertissements de la Proposition 65 pour ses produits, tandis que d'autres sociétés fabriquant des produits semblables peuvent ne pas être soumises à cette obligation.
- L'application de la Proposition 65 n'est pas uniforme.
- Certaines sociétés peuvent choisir de ne pas indiquer d'avertissemens car elles considèrent qu'elles n'y sont pas obligées au titre de la Proposition 65; l'absence d'avertissemens sur un produit ne signifie pas que le produit ne contient pas de substances de la liste à des niveaux semblables.

## Pourquoi cet avertissement apparaît-il sur les produits Toro?

Toro a choisi de fournir aux consommateurs le plus d'information possible afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées quant aux produits qu'ils achètent et utilisent. Toro fournit des avertissements dans certains cas d'après ses connaissances quant à la présence de l'une ou plusieurs des substances chimiques de la liste, sans en évaluer le niveau d'exposition, car des exigences de limites ne sont pas fournies pour tous les produits chimiques de la liste. Bien que l'exposition avec les produits Toro puisse être négligeable ou parfaitement dans les limites « sans aucun risque significatif », par mesure de précaution, Toro a décidé de fournir les avertissements de la Proposition 65. De plus, en l'absence de ces avertissements, la société Toro pourrait faire l'objet de poursuites par l'État de Californie ou par des particuliers cherchant à faire appliquer la Proposition 65, et donc être assujettie à d'importantes pénalités.